

Réponse du Canada

Nous appuyons le maintien des cinq grandes fonctions en place et ne préconisons pas l'ajout de nouvelles. Les notions de « courtier du savoir », d'« organisme de référence » et de « mobilisation et sensibilisation » peuvent toutes être intégrées dans les cinq fonctions existantes. Le fait de les aborder en termes spécifiques aurait comme résultat de produire plus de jargon sans pour autant améliorer les méthodes de travail de l'UNESCO. Cependant, nous suggérons qu'une nouvelle approche soit adoptée à l'égard des cinq grandes fonctions, une approche axée sur la prise de décisions intégrées et une plus grande interconnectivité entre elles.

Déjà, certains secteurs sont plus actifs dans certaines fonctions — par exemple, le secteur de la culture dans l'établissement de normes — et il est entendu que cet accent sera et devrait être appelé à changer au fil du temps dans chacun des secteurs.

Les capacités des regroupements multipays — et non celles des pays eux-mêmes — doivent être renforcées puisque le bureau multipays a déjà pour rôle de renforcer les capacités des pays ainsi regroupés. Cela servirait également à renforcer le processus de décentralisation, dès lors que du personnel compétent serait en place pour desservir plusieurs pays en même temps. Nous encourageons également l'UNESCO à tirer profit des connaissances et de l'expérience de ses instituts et commissions nationales pour l'aider dans son rôle de renforcement des capacités.

II. Priorités de Programme

Paragraphe 9

Êtes-vous d'avis qu'il convient pour le 33 C/5 de suivre à nouveau la structure des grands programmes qui a été introduite dans le 31 C/5 et le 32 C/5 et qui s'articule autour d'une priorité principale et d'un nombre restreint d'autres priorités ? Estimez-vous souhaitable de condenser la formulation des priorités principales afin d'éviter de disperser les ressources entre un trop grand nombre d'activités ?

Êtes-vous d'avis d'allouer aux priorités principales dans le 33 C/5 des ressources accrues par rapport à celles qui ont été approuvées dans le 32 C/5 ? Êtes-vous d'avis de continuer à accroître les crédits alloués aux dépenses de personnel dans des domaines correspondant à des priorités principales de programme ?

Estimez-vous que la répartition actuelle des ressources du programme entre les grands programmes doit être conservée ? Pensez-vous au contraire qu'il faudrait reconsidérer les parts respectives et, dans l'affirmative, sur quels critères ?